RÈGLEMENT DU RELAIS DES GARS'Z'ELLES

DIMANCHE 07 Février 2027

1 – ORGANISATION – PARTICIPATION

Les Gars'Z'Elles Fontenoises organisent une course pédestre le **dimanche 07 Février 2027** sur la commune de Fontaine le Comte (86). Trois épreuves sont proposées : un 7.5 km, un 15 km et un relais 2 fois 7.5 km le tout sur un **unique tracé de 7.5km**.

Les épreuves sont ouvertes à partir de 16 ans. Pour les participants mineurs, les documents exigés par la réglementation en vigueur devront être fournis (de 16 à 18 ans: Autorisation parentale). Pour les majeurs, présentation d'une licence FFA ou d'un PPS valide le jour de l'épreuve. Documents disponibles sur le site d'inscription.

Le nombre de participants est limité à 500 coureurs au total, répartis sur les trois formats.

2 – PARCOURS

Le parcours est constitué d'une boucle de 7.5 km. **Pour le 7.5 km** : une boucle, **pour le 15 km** : deux boucles, **pour le Relais** : deux coureurs effectuant chacun une boucle de 7.5 km.

Les participants devront respecter le parcours balisé ainsi que les consignes données par les signaleurs et les organisateurs. Deux points de ravitaillement seront mis à disposition sur le parcours. Un ravitaillement à l'arrivée sera également proposé. **Penser à prendre une éco-tasse.**

3 – DÉPART

Les deux épreuves partiront à **9h30 précises**, le **dimanche 07 Février 2027**, derrière la Mairie de Fontaine le Comte (86). Les concurrents devront se présenter suffisamment tôt sur la zone de départ afin de permettre les contrôles nécessaires et de prendre connaissance des éventuelles consignes de sécurité. Douches au stade de Fontaine le Comte et consignes vêtements à proximité de la zone départ/arrivée.

4 – ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

- Droit d'engagement : **7.5 km 9 Euros. Relais 9 euros par coureur**. **15 Km 10 euros. Marche 7.5 km 4 Euros (Uniquement sur place le dimanche matin)**
- Inscriptions en ligne: sur le site **runchrono.fr**.
- Inscriptions sur place : Le **samedi 6 février de 15h à 18h** et le **dimanche matin de 08H00 à 09h00** sous réserve que la limite des 500 inscrits ne soit pas atteinte à la date de clôture des inscriptions en ligne.
- **Inscription sur place majorée de 2€ et présentation d'une licence sportive ou d'un PPS obligatoire.**
- Retrait des dossards : **samedi 6 février de 15h à 18h et le dimanche 7 février de 08h à 09h.**

5 – CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Le chronométrage sera effectué par puce électronique **RUNCHRONO** mise sur le dossard.

Pour le Relais (2 X 7.5km) un seul dossard pour les deux concurrents. Ce dossard sera fixé sur un porte dossard fourni par l'organisation. Le premier relayeur passera ce porte dossard à son partenaire sous l'arche après le première boucle effectuée. **A l'issue de la course, le deuxième relayeur remettra dossard et porte dossard aux bénévoles.**

<u>Un classement sera établi pour chacune des trois distances</u> :

- Les 3 premiers du classement scratch 7.5 km et 15 km, hommes et femmes, seront récompensés.
- Les 3 premiers relais Femmes, Hommes et mixtes seront récompensés.
- Les 1er de chaque catégorie, 7.5 km et 15 km hommes et femmes, seront également récompensés.

6 – <u>ASSURANCES</u>

L'organisation souscrit les assurances nécessaires à la manifestation conformément à la réglementation en vigueur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence dans les conditions prévues par celle-ci.Il incombe aux concurrents non licenciés de vérifier qu'ils disposent d'une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. L'organisation ne pourra être tenue responsable des objets personnels perdus, volés ou détériorés.

7 – <u>SÉCURITÉ</u>

Des signaleurs et commissaires de course assureront la sécurité des participants. Les concurrents devront respecter les consignes données. Une équipe de premiers secours sera présente ainsi qu'un médecin.

8 – <u>ABANDON</u>

Tout concurrent souhaitant abandonner devra, dans la mesure du possible, prévenir un membre de l'organisation ou un signaleur. Pour des raisons de sécurité, tout abandon devra impérativement être signalé.

9 – <u>CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES – ANNULATION</u>

L'organisation se réserve le droit de modifier, interrompre ou annuler l'épreuve si les conditions météorologiques, les conditions de sécurité, la circulation ou toute autre circonstance exceptionnelle l'exigent. En cas d'annulation ou de modification de la manifestation, l'organisation communiquera les modalités applicables aux participants.

10 – <u>ENVIRONNEMENT</u>

Les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces traversés. Il est strictement interdit de jeter des déchets sur le parcours. Les concurrents devront respecter les propriétés privées, les installations, les espaces naturels et les consignes des organisateurs.

11 – <u>DROIT À L'IMAGE</u>

Chaque concurrent autorise tacitement l'organisation à utiliser les photographies et images prises dans le cadre du Relais des Gars'Z'Elles, dans le respect de la réglementation applicable. Toute personne ne souhaitant pas apparaître sur les supports de communication de l'organisation devra le signaler à celle-ci.

12 – <u>ACCEPTATION DU RÈGLEMENT</u>

Toute inscription aux épreuves du Relais des Gars'Z'Elles implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement afin de tenir compte des évolutions réglementaires, administratives ou des impératifs de sécurité.

Fait à Fontaine le Comte, pour l'édition du Dimanche 7 Février 2027.

Les Gars'Z'Elles Fontenoises